

## Direction des Ressources humaines

**Le services des Ressources Humaines** est transversale à tous les domaines d'activités des services municipaux (technique, culturel, administratif, police municipale, scolaire/ périscolaire, animation).

Le service Ressources Humaines s'emploie au quotidien sur 4 champs d'action principaux :

- **Les compétences des agents**

Les ressources humaines doivent parfaitement cibler les besoins professionnels, présents et futurs, des agents communaux. Pour cela, le service RH assure le suivi des recrutements, des formations et de l'accompagnement des agents face à l'évolution de leur poste.

- **La rémunération et la carrière du personnel**

Le service RH élabore le budget « frais de personnel » en tenant compte des événements (avancement de carrière, changement d'affectation, projets de services, création d'un nouveau service, etc...) prévisibles sur l'année concernée.

- **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)**

La Gestion des Ressources Humaines doit prévoir et adapter les effectifs des services selon les besoins de la collectivité afin de la rendre performante et réactive dans son environnement toujours plus fluctuant et instable.

- **Santé au travail et conditions de travail**

La fonction Ressources Humaines assure la gestion des arrêts de travail pour raison médicale. Elle est attentive en collaboration étroite avec les chefs de service et les agents des services à l'amélioration des conditions de travail.

### Coordonnées

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
01 64 67 52 36